REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

MAIRIE DE THIL
31530

Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 9 décembre 2015 à 19 heures

Présents : Céline FRAYARD - Robert ARMENIER – Jean-Matthieu CANCHES - Cécile DARGASSIES – François DROMARD - Sophie DUCOUX - Jean-Luc LÉZAT - Jean-Claude PANNEBIAU – Cécile PHARAMOND -

Excusés/Absents : Jean-Marc AGOSTINI – Émilie MATÉO

Ont donné pouvoir : Jean-Marc AGOSTINI à Robert ARMENIER.

Convocation du 2 décembre 2015

Secrétaire de séance : Cécile DARGASSIES

Madame le Maire déclare le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Séance ouverte à 19 heures

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2015

Madame Céline FRAYARD, Maire par Intérim, demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2015.
Cécile DARGASSIES signale une erreur quant au nom de la secrétaire de séance : Cécile PHARAMOND et non Émilie MATÈO.
Lors de l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2015, deux demandes de modifications n'ont pas été acceptées par le Maire, ce refus explique la non validation du compte rendu de cette réunion.
Le point 1 Montant de la facturation des prix repas cantine : Le compte rendu n'est pas suffisamment détaillé et ne reflète pas la totalité du débat, il reste incompréhensible pour une personne extérieure.
Céline FRAYARD demande doit-on reprendre ce débat ?
Après délibération il est décidé de le laisser tel quel.
Sur le point 3 : Devis du grillage pour le talus de la Mairie : Vote à rectifier : Sophie DUCOUX s'est abstenue – Jean-Luc LÉZAT n'a pas pris part au vote : La Société retenue appartenant à un membre de sa famille.

Compte-Rendu approuvé à l'Unanimité des membres présents

-1- RÉFECTION DE L'ALARME INCENDIE AUX ÉCOLES :

Madame Céline FRAYARD indique qu'en cas de coupure d'électricité, l'alarme incendie ne fonctionne pas aux écoles. Un devis nous a été proposé dans l'urgence son montant 4 731.84 € H/T soit 5 678.20 TTC – Elle argumente pour information et pour n'avoir obtenu qu'un seul devis – que pour des travaux similaires réalisés en 2012 à la salle des fêtes, les travaux s'étaient élevés à

5 474.09 € TTC – soit 200 € d'écart en 3 ans - Elle demande au Conseil, pour un gain de temps, la possibilité de faire réaliser les travaux sans demander de subvention au Conseil Départemental.
Robert ARMENIER trouve vraiment regrettable l'absence d'un deuxième devis.
Jean-Claude PANNEBIAU interroge : n'a-t-on pu en obtenir un par l'intermédiaire du SDIS ?

Robert ARMENIER réplique avoir sollicité de son côté une Entreprise qui n'a pu fournir un devis dans un délai aussi court.

Les travaux interviendront rapidement.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

-2- <u>VALIDATION AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2016</u> :

Madame Céline FRAYARD explique à l'Assemblée que même si la Commune a délégué au SMEA la compétence Assainissement – Le Conseil Municipal doit se positionner sur l'augmentation proposée par ce dernier – à savoir une augmentation de 2 centimes en coût du prix moyen pour 2016.
Exemple : pour une consommation de 120 m³ d'eau rejetée dans le réseau assainissement
coût 207 € en 2015 – 210.50 € en 2016.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

-3- <u>SACPA RENOUVELLEMENT DES CONTRATS</u> :

Madame Céline FRAYARD informe l'Assemblée que le contrat de capture des animaux arrive à son terme au 31/12/2015 – Cette Société a adressé à la Commune une proposition de prix - pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux et la conduite des animaux en fourrière – s'élevant à 0.747 € HT par habitant à partir de 2016 à titre indicatif 0.739 € HT jusqu'en 2015.

La SACPA a adressé également un deuxième contrat pour la capture et la détention en fourrière se montant à 1.56 € HT par habitant : 0.747 € HT pour la capture et 0.309 € HT par habitant pour la mise à la fourrière de Bonrepos-sur-Aussonnelle.

Céline FRAYARD rajoute que la Commune possède déjà un contrat avec l'ATPA - SPA de Toulouse depuis le 1/1/2010 renouvelable par tacite reconduction, ce contrat devant être dénoncé avec un préavis de trois mois – il ne peut être annulé pour 2016.

Par conséquent Céline FRAYARD demande au Conseil :

- d'accepter le renouvellement du contrat de capture des animaux avec la SACPA à compter du 1er janvier 2016 renouvelable tacitement chaque année pour une durée totale de 4 ans – et de continuer à fonctionner avec la fourrière de Toulouse.

- de lui donner la possibilité de signer le contrat avec la SACPA pour une prestation de service d'un montant de 0.747 € HT par habitant.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

-4- DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Comité de Bassin d'Emploi du Nord-toulousain, rencontre quelques difficultés financières. Son Président Monsieur Sanchez a adressé un courrier à toutes les Collectivités Territoriales.
Jusqu'en 2006, une subvention Communale était versée à cette Association – depuis 2007, elle était versée par la Communauté de Communes Save et Garonne.
Madame Céline FRAYARD propose au Conseil de verser sur l'exercice 2015, une subvention exceptionnelle de 700 € pour venir en aide à cette Association.
Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU estime qu'il s'agit d'une bonne chose, il faut essayer de maintenir ce service bénéfique à un grand nombre, sur toutes les Communes.

VOTE : POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

L'ALVEE : Madame Céline FRAYARD laisse la parole à Monsieur Robert ARMENIER, étant le plus haut suivant de liste dans le tableau, présent – et quitte la salle du Conseil.
Monsieur Robert ARMENIER donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Marc FRAYARD, Président de l'ALVEE, pouvant se résumer ainsi : « suite aux problèmes de responsabilité découlant de la volonté de changement d'organisation émanant de la Mairie, l'Association durant une semaine s'est trouvée dans l'impossibilité de pratiquer son activité, ayant eu tout de même à assumer les charges de personnel ». Monsieur le Président demande à percevoir une subvention exceptionnelle de la Mairie de 1143.48 € pour aider l'Association à faire face à cette dépense - à savoir :

6 employés 2 heures le midi durant 4 jours	613.44 €
1 réunion de 3 – 6 employés et médecin du travail	230.04 €
L'intervention du médecin du travail durant 3 heures	300.00 €

Monsieur Robert ARMENIER propose au Conseil d'arrondir cette somme à 1140.00 €.

Madame Cécile PHARAMOND s'interroge sur le fait de devoir payer la médecine du travail – l'intervention est gratuite quand la demande émane de l'employé – mais est payante à la demande de l'employeur.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU « on a l'impression que cette demande de subvention, présentée ainsi, est un dû ».

VOTE POUR : 9 VOIX
Céline FRAYARD n'ayant pas pris part au vote

L'Ecole élémentaire de Thil : La Directrice demande une subvention exceptionnelle pour une classe découverte à La Franqui du 23 au 25 mars 2016 – les 3 classes de l'école élémentaire s'initieront au char à voile et à la découverte du milieu marin. Montant du séjour 162.40 € par enfant.

Les années précédentes la Mairie participait à hauteur de 50 € par enfant.
Madame Céline FRAYARD propose au Conseil de maintenir la subvention accordée les années précédentes pour aider au financement de la classe de découverte à La Franqui.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

Le Collège Joseph Rey de Cadours : Organise sur 2016 pour ses 5 classes de 3ième un voyage pédagogique :
2 classes se rendront à Verdun, puis à Paris et à Oradour-sur-Glane du 12 au 15 avril.
3 classes iront tout d'abord à Oradour-sur-Glane, puis au Futuroscope et dans la Vallée de la Vézère du 29 mars au 1er avril.
Le coût pour les familles : 240 € par élève pour le premier voyage – 275 € par élève pour le second.
Le Foyer socio-éducatif du collège prend à sa charge 50 € par élève.

21 enfants de Thil fréquentent le Collège de Cadours. Madame Céline FRAYARD propose au Conseil d'accorder au Collège une subvention de 1 050 € correspondant à 50 € x 21 élèves domiciliés sur la Commune, pour aider au financement de ce voyage.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

Les Coopératives Scolaires de l'école élémentaire et de l'école maternelle :
Les subventions allouées les années précédentes n'ont pas encore été versées aux coopératives scolaires en 2015. Il est proposé à l'Assemblée de les reconduire à savoir 200 € pour l'école maternelle et 400 € pour l'école élémentaire. Ces subventions ne pourraient être reconduites sur 2016, si elles n'étaient pas versées sur 2015.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

-5- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : Fusion Sie Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours avec la Sie Hers-Girou et intégration du Syndicat de Production d'eau potable.

Madame Céline FRAYARD distribue à l'Assemblée le projet du schéma départemental mentionné ci-dessus, reçu du Président du Syndicat des Eaux.
La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).
A ce titre, Monsieur le Préfet a soumis son projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).
A savoir la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours et du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou et l'intégration dans cette nouvelle structure du Syndicat de Production d'Eau Potable. Les Conseils Municipaux des Communes et organes délibérants disposent d'un délai allant jusqu'au 20 décembre 2015, pour se prononcer.
Céline FRAYARD donne lecture des enjeux majeurs.
Chaque Syndicat fonctionne correctement, de façon autonome.
Les Syndicats regrettent que le libre choix de s'organiser ne leur soit pas laissé, eux qui ont pu se transformer pour délivrer un service de l'eau de qualité depuis plus de 50 ans, eux qui ont su créer des structures ayant des tailles pertinentes et de bonnes performances tout en maintenant une

proximité avec l'usager. Il est pour eux impossible qu'une telle évolution de périmètre se fasse dans un délai si court.
Par leur collaboration avec le SDEA, puis le SMEA les Syndicats ont su développer et garantir le maintien d'une technicité forte et mutualisée des équipes opérationnelles dans le cadre d'une prestation intégrée, et ont en outre délégué au SMEA, le transport et le stockage de l'eau.
Le Sie de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours et le Sie Hers-Girou ont developpé des mutualisations au cours de ces 50 ans chacun à des niveaux différents, en autres :
-Gestion conjointe au sein du Syndicat de Production d'eau potable de l'usine de Saint-Caprais, en étroite collaboration avec le SMEA, qui a permis d'envisager l'extension de cette usine dans le cadre d'un projet à l'horizon 2021.
Niveau de gestion pertinent et efficace.
La mise en place de toute évolution ne peut être envisagée qu'en tenant compte des prérequis suivants :
-le projet phare que constitue la création d'une nouvelle usine ne doit pas être impacté par une réorganisation profonde ; ce projet se terminera à l'horizon 2021 ; une stabilité des structures est nécessaire jusque là.
-un état des lieux et une prospective des processus, méthodes, organisation est nécessaire, pour maintenir un service de proximité à l'usager.
Les Syndicats actuels constituant déjà des niveaux pertinents, et déjà un fort niveau de mutualisation, une fusion n'apportera pas de gain économique à court terme.
La prise en compte de l'enjeu de la nouvelle usine interdisant toute fusion avant 2021.
Le Conseil Syndical du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours a décidé d'émettre un avis défavorable à l'encontre du projet de schéma de coopération intercommunal tel qu'il est proposé à ce jour.

Robert AMENIER précise qu'en réunion Syndicale Patrice LAGORCE Président du Sie de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours traite de ce sujet depuis quelques mois.

Le Conseil Municipal décide de se ranger derrière l'avis du Syndicat des Eaux, qui a une vision concrète et connait bien son sujet.

La proposition de Madame Céline FRAYARD, Maire par Intérim, est d'émettre un avis défavorable à cette fusion.

VOTE POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

-6- PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CADOURS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE ET GARONNE :

Selon le même article, il est proposé la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Cadours et de la Communauté de Communes Save et Garonne. Les Communes membres de ces Communautés de Communes disposent également d'un délai allant jusqu'au 20 décembre pour se prononcer.

Certaines compétences ne sont pas similaires dont la compétence scolaire qui revient sur le Canton de Cadours à la Communauté de Communes – les services de collecte des déchets ne sont pas financés de la même manière (taxe pour la CCSG – redevance pour la CCCC) les problématiques d'habitat et d'urbanisation sont différentes.

Il est impossible qu'une telle évolution de périmètre se fasse dans un délai si court. Ce travail en urgence ne permet pas d'étudier toutes les conséquences de cette fusion. La consultation des élus locaux ne peut pas être qu'un exercice formel sur un sujet qui scelle l'avenir de nos communes durablement. A ce titre, les élus souhaitent qu'une étude d'impact complète soit réalisée par un cabinet extérieur, analysant les statuts des deux EPCI.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU, délégué à la CCSG, informe le Conseil de l'avis défavorable émis d'un commun accord par les deux Communautés de Communes.

Céline FRAYARD invite le Conseil à se prononcer sur cette fusion :

Avis défavorable POUR à L'UNANIMITÉ des membres présents

Pour information :

Le marché de fourniture d'électricité dans le cadre du groupement d'achat coordonné par le SDEHG a été attribué à ENGIE GDF SUEZ pour les années 2016-2017, les tarifs appliqués conduiront à une économie moyenne de 15 % sur l'ensemble de nos factures.

Une concession dans l'ancien cimetière vient d'être rétrocédée à la Commune, cette concession pourra être vendue à quelqu'un d'autre.

Un courrier de l'Inspection de l'Education Nationale fait part du maintien de 3 classes en école élémentaire et de 2 classes en école maternelle pour la rentrée scolaire de 2016. Avec un effectif prévisionnel de 65 élèves en primaire et 40 élèves en maternelle.

Jean-Claude PANNEBIAU s'informe sur l'avancement du projet de numérotation des maisons – tous les panneaux ont été reçus – la facture acquittée – reste la distribution des plaques aux thilois. Concernant l'accès handicap au niveau des arrêts de bus – Céline FRAYARD doit se renseigner.

Robert ARMENIER soulève le problème du haricot devant chez M. ARENA – le nécessaire devra être fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, déclare le Conseil Municipal clos à 19 heures 57

Fait à Thil, le 10 Décembre 2015
Céline FRAYARD
Maire par Intérim.

MAIRIE DE THIL (Haute-Garonne)